



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade
of Metropolitan Montreal

Le 16 mai 2002

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Cabinet du premier ministre
Édifce Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite vous faire part de sa position officielle à l'égard des projets de construction des deux complexes hospitaliers universitaires montréalais, affiliés aux facultés de médecine de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

D'entrée de jeu, la Chambre tient à souligner son appui au projet de construction des nouveaux Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et Centre universitaire de santé McGill (CUSM), et encourage le gouvernement du Québec à s'engager fermement à procéder, à brève échéance, à leur réalisation.

De façon générale, la Chambre voit dans cet investissement toutes les caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler un projet structurant et catalyseur. Ces nouvelles infrastructures de recherche de calibre international pourront servir de levier pour le développement de Montréal :

- en rendant possible la formation de personnel de santé de première qualité;
- en contribuant significativement à la capacité des deux universités et des entreprises gravitant autour de nouveaux centres de former, d'attirer et surtout de retenir des personnes de talent;
- en permettant le maintien, pour l'ensemble de la population québécoise, d'une offre de soins spécialisés parmi les meilleures au monde.

Des impacts bénéfiques pour la région de Montréal

Montréal est la seule ville canadienne qui possède deux facultés de médecine, en plus de rassembler la plus grande concentration en recherche médicale au pays. Cet avantage comparatif indéniable doit non seulement être maintenu, mais être accru. La construction des nouveaux CHUM et CUSM répond à cette volonté.

Aussi, en favorisant l'essor des deux facultés de médecine montréalaises, par le biais de l'investissement consacré à la réalisation du CHUM et du CUSM, le gouvernement du Québec engendrerait un pôle d'attraction pour les entreprises, les fonds de recherche, les professionnels, les chercheurs et les étudiants étrangers. Cela favoriserait également au rayonnement international de chaque institution et stimulerait l'innovation dans le secteur de la santé. En ce sens, les deux centres hospitaliers permettraient de positionner Montréal parmi les endroits les plus dynamiques et innovateurs au monde dans le domaine scientifique, tout en contribuant à en faire une destination de premier choix, tant pour les investissements privés dans ce secteur, que pour les chercheurs et scientifiques de haut calibre. Ces projets pourraient finalement favoriser la croissance rapide de l'industrie des biotechnologies dans la région de Montréal, ainsi que celle des autres industries scientifiques de pointe gravitant autour des activités de ces deux centres.

La Chambre est d'avis que ces projets sont nécessaires au développement et au maintien, à Montréal, des spécialisations et des innovations technologiques essentielles à la livraison de soins de santé de très haut calibre, parmi les meilleurs au monde, à l'ensemble de la population québécoise.

Les deux complexes hospitaliers répondent enfin de manière judicieuse aux besoins criants du Québec en ce qui a trait aux équipements spécialisés et à la formation de professionnels de la santé aptes à répondre aux demandes croissantes d'une population vieillissante.

Des conditions essentielles à la réussite des deux projets

Rapidité d'action

Les projets du CHUM et du CSUM ont déjà fait l'objet de nombreuses réflexions et études. La Chambre est d'avis que le gouvernement dispose, à l'heure actuelle, de suffisamment d'information pour prendre une décision rapide et éclairée quant à la pertinence et à la nécessité d'aller de l'avant avec chacun des projets. Malgré le contexte difficile dans lequel évolue le système de santé québécois, il est primordial que le gouvernement fasse rapidement connaître ses intentions afin que les projets ne soient pas retardés indûment.

Les hésitations entourant la prise de décision dans ces dossiers non seulement retardent la mise en chantier de deux projets, tout aussi prioritaires l'un que l'autre pour Montréal, mais contribuent également à la désaffection de bon nombre de professionnels de la santé.

Transparence et réalisme

La transparence, le réalisme et la rigueur quant aux coûts et au financement sont également, de l'avis de la Chambre, des éléments essentiels à la réussite des deux complexes hospitaliers universitaires. Pour cette raison, il importe, pour obtenir le soutien de la population et de la communauté des affaires, que les responsables des deux centres hospitaliers universitaires, ainsi que le gouvernement, démontrent une transparence exemplaire tout au long de la réalisation de ces investissements majeurs.

Au-delà de l'appui du public, cette transparence doit également assurer la rigueur et le réalisme financiers des projets. À titre d'exemple, si la Chambre est en faveur d'une implication du secteur privé dans le financement des deux projets, elle insistera néanmoins

sur l'importance d'avoir des objectifs réalisables et de s'assurer que de nouvelles campagnes de financement ne drainent pas des ressources financières importantes d'autres projets ou secteurs qui en dépendent.

Approche proactive

Il est important de situer la construction des centres hospitaliers universitaires dans la perspective du réseau de santé dont ils font partie et qu'une approche proactive soit maintenue par rapport à l'ensemble du réseau une fois leur construction amorcée. Les projets du CHUM et du CSUM répondent à des besoins réels du système de santé et, en ce sens, s'inscrivent dans le cadre plus large des mesures qui doivent être prises pour maintenir et développer le système de santé québécois. Cependant, pour que les impacts bénéfiques d'avoir deux centres d'excellence en formation puissent être perçus à travers l'ensemble du système de santé, d'autres actions doivent être prises, lesquelles nécessiteront tout autant de courage politique que de fermeté d'action.

Aussi, il faut être conscient que si les nouveaux centres hospitaliers s'en tiennent à leur vocation première de formation, de recherche et de soins spécialisés, cela exercera une pression additionnelle sur le reste du réseau, lequel devra absorber une part plus grande des soins de première ligne assumés présentement par les établissements universitaires. Des initiatives concernant, entre autres choses, l'engorgement des urgences, les soins et le maintien de patients à domicile, l'augmentation des ressources financières ou la complétion du virage ambulatoire demeurent encore nécessaires, sinon essentielles. Il est temps de passer du curatif à la prévention, dans le cadre d'un projet de société mobilisant.

En conclusion, la Chambre considère primordial que les deux complexes hospitaliers se réalisent sans doublages inutiles et dans la synergie la plus fructueuse. Une collaboration étroite entre le CHUM et le CUSM est cruciale et doit favoriser, dans la mesure du possible, des économies d'échelle. En appuyant la réalisation de ces deux centres hospitaliers universitaires d'envergure, la Chambre met également ses diverses tribunes à la disposition des parties impliquées, afin de permettre à la communauté des affaires et aux citoyens et citoyennes de la région métropolitaine de demeurer à l'affût d'une information continue, juste et crédible.

Ce sont pour les raisons évoquées plus avant que la Chambre encourage vivement la réalisation du projet des deux centres hospitaliers universitaires montréalais. Que ce soit pour les retombées économiques directes et indirectes que générera la construction de ces deux hôpitaux universitaires ou les découvertes majeures qui pourront y être réalisées, la Chambre voit d'abord ce projet comme un investissement dans l'avenir collectif de la région de Montréal et, par le fait même, dans celui de l'ensemble du Québec.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Le président,



Benoit Labonté

- c.c. Monsieur François Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux.
- Monsieur David Levine, ministre délégué à la Santé
- Madame Pauline Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances
- Monsieur André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole
- Monsieur Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation